Réf. Farde e-Assemblées : 2738633

N° OJ : **108**

N° PV : **95**

Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. COULIBALY, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, Mme mevr. MALCIKAN, M. dhr. HADDACH, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. MAOUANE, Mme mevr. CHAUFOUREAU, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, M. dhr. JOLIBOIS, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Motion proposée par le Collège.

Motion visant à garantir des parcelles multiconfessionnelles dans les cimetières de la Ville de Bruxelles

---

Vu l'Ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures, notamment ses articles 3, alinéa 8, et 39, ce dernier accordant aux communes et aux associations intercommunales un délai de dix ans, à compter du 1er janvier 2019, pour se conformer à l'obligation d'aménager des parcelles permettant le respect des rites funéraires des convictions religieuses et philosophiques reconnues ;

Considérant que chaque citoyen doit pouvoir être inhumé dans un lieu digne, accessible à sa famille et respectueux de ses convictions religieuses et philosophiques ;

Considérant l'augmentation importante des besoins d'inhumation au sein du cimetière multiconfessionnel situé à Evere et géré par l'Intercommunale d'inhumation, notamment en raison de l'évolution des pratiques funéraires et du souhait croissant des familles d'inhumer leurs proches en Belgique, à proximité de leur lieu de vie ;

Considérant le taux de saturation élevé des parcelles au sein du cimetière multiconfessionnel de l'intercommunale d'inhumation et les difficultés que cela engendre pour les familles de respecter leur rite funéraire respectif ;

Considérant que l'Intercommunale d'inhumation recherche activement de nouveaux terrains depuis 2023 afin de répondre à la saturation progressive des capacités disponibles et aux besoins futurs ;

Considérant l'appel à projets lancé en juillet 2026 par la Région de Bruxelles-Capitale, doté de 3 millions d'euros et destiné aux communes et intercommunales bruxelloises, afin de soutenir la création et l'aménagement de parcelles funéraires multiconfessionnelles dans les cimetières, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures ;

Considérant les démarches entreprises par la Ville de Bruxelles et le CPAS afin d'identifier rapidement des solutions permettant de répondre à l'appel à projets susmentionné ;

Considérant que l'examen des cimetières de la Ville de Bruxelles a fait apparaître que seul le « Cimetière de Bruxelles », situé à Evere, pourrait accueillir des parcelles multiconfessionnelles ;

Considérant que le taux d'occupation du « Cimetière de Bruxelles » est de 100% et nécessite donc des travaux importants pour la création de nouvelles parcelles funéraires exploitables ;

Considérant que l'aménagement de nouvelles parcelles nécessite plusieurs types d'intervention, dont la réalisation est estimée à plusieurs années : obtention de permis, exhumation des corps, installation d'ossuaires, installation de cadres de béton pour accueillir les nouveaux défunts, remblaiement, mise au repos ;

Considérant que la recherche d'un terrain en dehors des cimetières existants de la Ville de Bruxelles apparaît comme la solution la plus adaptée pour répondre, dans les meilleurs délais, aux besoins d'inhumation constatés ;

Considérant que le CPAS de la Ville de Bruxelles disposait d'un terrain de 3 hectares à vendre, qui pouvait répondre aux besoins de l'intercommunale d'inhumation ;

Considérant la décision du Conseil de l'Action Sociale du CPAS de la Ville de Bruxelles du 30 septembre 2026, actant la vente dudit terrain à l'intercommunale d'inhumation ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles a décidé, lors de sa séance du 1er octobre 2026, de soutenir, en partenariat avec le CPAS, la candidature portée par l'Intercommunale d'inhumation dans le cadre de l'appel à projets régional, en vue de l'aménagement d'un nouveau cimetière multiconfessionnel ;

Considérant toutefois que cette initiative constitue une première réponse à la pénurie de places disponibles dans les parcelles multiconfessionnelles, mais qu'il convient d'anticiper les besoins futurs afin d'éviter une nouvelle saturation ;

Considérant l'importance de prendre en compte les besoins des familles en matière de sépulture, dans le respect des dispositions applicables et des convictions de chacun, dans un esprit humaniste ;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de travailler, durant cette législature, sur un projet de création de parcelles funéraires visant à garantir que les cimetières de la Ville de Bruxelles tiennent compte de la diversité philosophique, culturelle et confessionnelle de la population ;

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande au Collège des Bourgmestre et Echevins :
1. Poursuivre le travail entamé par la Ville de Bruxelles en la matière, notamment en vue d'identifier, au sein du « Cimetière de Bruxelles », des parcelles pouvant répondre à la volonté de garantir que les cimetières de la Ville de Bruxelles tiennent compte de la diversité philosophique, culturelle et confessionnelle de la population.

2. D'entamer un travail de dialogue avec les représentants des différentes convictions philosophiques et confessionnelles, les professionnels du secteur funéraire, les services communaux ou toute autre institution pertinente, permettant ainsi de garantir que les aménagements se feront dans le respect de la dignité des défunts, de l'égalité entre les citoyens et de la diversité de la population bruxelloise.

(s) Khalid ZIAN (pour le groupe PS-Vooruit), Clémentine BUGGENHOUT (pour le groupe MR+), Echevins, et Elhadj Moussa DIALLO (pour le groupe Les Engagés-CD&V), Conseiller communal.

Ainsi délibéré en séance du 12/10/2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)

Annexes:

Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles - séance du lundi 12 octobre 2026
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel - Zitting van maandag 12 oktober 2026
Séance publique / Openbare zitting

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. COULIBALY, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, Mme mevr. MALCIKAN, M. dhr. HADDACH, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. MAOUANE, Mme mevr. CHAUFOUREAU, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, M. dhr. JOLIBOIS, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

95 **(108) Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - (2738633)

(108) Secretaris - *- Vergaderingen & Bestuur - (2738633)*

Motion proposée par le Collège.

Projet de motion visant à garantir des parcelles multiconfessionnelles dans les cimetières de la Ville de Bruxelles

Motie voorgesteld door het College.

Ontwerp van motie ter waarborging van multiconfessionele percelen op de begraafplaatsen van de Stad Brussel

Entendu l'exposé de la motion par Mme l'Echevine BUGGENHOUT et les interventions de différents membres du Conseil sur la motion.- La motion obtient 36 voix.- Par conséquent elle est adoptée.

Gehoord de uiteenzetting van de motie door mevr. de Schepen BUGGENHOUT en de tussenkomsten van de verschillende leden van de Gemeenteraad over de motie.- Het motie behaalt 36 stemmen.- Bijgevolg is het aangenomen.

Ainsi délibéré en séance du lundi 12 octobre 2026
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 12 oktober 2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)